



Département du
Pas-de-Calais

Arrondissement
de Calais

Tél : 03 21 36 92 80
www.ville-coulogne.fr

VILLE DE COULOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle des Mariages, en séance publique, suivant une convocation en date du 07 décembre 2022 dont un exemplaire a été publié numériquement.

Étaient présents : I. MUYS, Maire, B. ROUSSEL, F. FONTAINE, M. EL HAIMEUR, C. DUBOIS, M. BRAULLE, D. DUHAUTOY, Adjoints, J. DE GRAVE, L. LEPINE, C. GUILBERT, J. BASSET, A. FAUQUET, E. GEORGE, P. WINTREBERT, J. LEULIET, J. TRIPLET.

Formant la majorité des membres en exercice, soit..... 16/27

Étaient absents : F. LEMAIRE, S. POURRE.

Soit..... 2/27

Étaient absents excusés avec procuration : L. BROZA (procuration à J. DE GRAVE), R. CADET (procuration à C. GUILBERT), AS. SAMELOT (procuration à F. FONTAINE), J. MONCHIET (procuration à C. DUBOIS), A. LOST (procuration à J. BASSET), G. LOEUILLEUX (procuration à E. GEORGE), F. DELOZIERE (procuration à B. ROUSSEL), JM. PUISSESSEAU (procuration à M. BRAULLE), C. DEVOS (procuration à I. MUYS).

Soit..... 9/27

Président de séance : Madame Isabelle MUYS, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Medhy EL HAIMEUR, Adjoint au Maire.

N° 2022/74

OBJET : Décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2022.

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif.

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés.

De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Enfin, des demandes de financements ont abouti et les décisions ont été notifiées à la collectivité. En conséquence les recettes peuvent ainsi être reprises au budget.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative budgétaire N°2 telle qu'elle vous est présentée.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte la décision modificative budgétaire n°2 au budget 2022.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits.



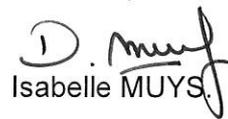
Signé électroniquement par : Isabelle
MUYS
Date de signature : 15/12/2022
Qualité : Maire de la ville de
COULOGNE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE PUBLICITE

Le Maire de COULOGNE certifie que la présente délibération a été publiée numériquement le 21 décembre 2022 ; qu'elle a été déposée en Sous-Préfecture de CALAIS au titre du contrôle de légalité le 15/12/2022.



Le Maire,



Isabelle MUYS.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune de COULOGNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de 2 mois pour répondre. (Article 421-1 et suivant du Code de Justice Administrative).

Décisions modificatives - VILLE DE COULOGNE - 2022
DM 2 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - 14/12/2022

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
10226 (10) : Taxe d'aménagement - 01	2 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement - 01	-45 000,00
2313 (23) : Constructions - 411 - 62	-97 600,00	10226 (10) : Taxe d'aménagement - 01	9 000,00
2313 (23) : Constructions - 212 - 70	104 600,00	1322 (13) : Régions - 114 - 65	30 000,00
		1342 (13) : Amendes de Police - 822 - 68	15 000,00
Total dépenses :	9 000,00	Total recettes :	9 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement - 01	-45 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunérations du personnel - 020	20 000,00
6042 (011) : Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.) - 421	-20 000,00	6479 (013) : Remb. sur autres charges sociales - 020	6 124,00
6042 (011) : Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.) - 423	-20 000,00	70311 (70) : Concession dans les cimetières (produit net) - 026	-3 500,00
60611 (011) : Eau et assainissement - 026	1 000,00	70312 (70) : Redevances funéraires - 026	4 000,00
60611 (011) : Eau et assainissement - 211	500,00	7318 (73) : Autres impôts locaux ou assimilés - 01	4 261,00
60611 (011) : Eau et assainissement - 411	2 000,00	7381 (73) : Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière - 01	61 000,00
60611 (011) : Eau et assainissement - 412	6 500,00	7478 (74) : Autres organismes - 63	7 604,28
60612 (011) : Energie - Electricité - 212	20 000,00		
60612 (011) : Energie - Electricité - 314	6 000,00		
60612 (011) : Energie - Electricité - 411	65 000,00		
60612 (011) : Energie - Electricité - 412	1 500,00		
60612 (011) : Energie - Electricité - 421	1 700,00		
60612 (011) : Energie - Electricité - 64	3 000,00		
60612 (011) : Energie - Electricité - 814	-17 000,00		
60621 (011) : Combustibles - 020	-8 000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement - 020	-28 000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement - 211	-1 000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement - 212	-1 000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement - 314	-1 500,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement - 412	-3 000,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement - 63	-500,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie - 821	-15 000,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie - 822	-5 000,00		
6065 (011) : Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque) - 321	1 300,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures - 020	6 000,00		
61521 (011) : Terrains - 823	5 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments - 020	8 000,00		
615231 (011) : Voiries - 822	35 000,00		
61551 (011) : Matériel roulant - 020	-20 000,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers - 020	-10 000,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers - 211	-1 500,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers - 212	-1 500,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers - 411	-1 500,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers - 412	-1 000,00		
6161 (011) : Multirisques - 020	427,81		
6188 (011) : Autres frais divers - 020	4 000,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies - 024	18 000,00		
6233 (011) : Foires et expositions - 024	-10 000,00		
6251 (011) : Voyages et déplacements - 255	-12 000,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés - 020	150,00		
63512 (011) : Taxes foncières - 01	124,00		
6355 (011) : Taxes et impôts sur les véhicules - 020	150,00		
64114 (012) : Indemnité inflation - 020	4 900,00		
64131 (012) : Rémunération - 020	15 000,00		
64131 (012) : Rémunération - 251	15 259,77		
64131 (012) : Rémunération - 421	20 000,00		
64131 (012) : Rémunération - 64	15 000,00		
64131 (012) : Rémunération - 823	15 000,00		
64134 (012) : Indemnité inflation - 020	800,00		
64138 (012) : Autres indemnités - 020	17 000,00		
64164 (012) : Indemnité inflation - 020	400,00		
64171 (012) : Rémunérations - 020	3 000,00		
64172 (012) : Indemnité inflation - 020	100,00		
6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC - 020	3 000,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du personnel - 020	14 181,00		
6475 (012) : Médecine du travail, pharmacie - 020	6 000,00		
6518 (65) : Autres - 020	500,00		
65372 (65) : Cotis. au fond de financ. de l'alloc. fin mandat - 020	3,58		
6553 (65) : Service d'incendie - 020	4 173,12		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs) - 020	2 100,00		
7391171 (014) : Dégrèv. TF sur prop. non bâties pour jeunes agric. - 01	220,00		
Total dépenses :	99 489,28	Total recettes :	99 489,28

Total Dépenses	108 489,28	Total Recettes	108 489,28
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------


 Signé électroniquement par : Isabelle
 MUYS